



**DELIBERATION**  
**N°2012-81 du 19 juin 2012**

**OBJET : Convention de MOD avec la Communes de Névache pour l'équipement du Grand Site en toilettes sèches et abris containers OM.**

*Rapporteur : M. Le Président*

Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60  
30 à partir de la délibération n°2012-61  
31 à partir de la délibération n°2012-71  
29 à partir de la délibération n°2012-86  
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89  
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

*M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.*



**Etaient présents :** Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

**Avait donné pouvoir :** M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU  
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE  
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence au titre de la mise en œuvre de l'opération Grand Site et en matière de collecte et traitement des déchets,

**Vu** le document d'orientation Grand Site validé en Commission Nationale des Sites, Perspectives et Paysages,

**Considérant** la volonté de la Commune de Névache d'améliorer l'accueil des visiteurs du Grand Site par la mise en place de mobiliers urbain améliorant l'état sanitaire et environnemental du Grand Site,

**Considérant** l'opportunité de la mise en place d'abris conteneurs à ordures ménagère et de toilette sèche dans le Grand Site de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Etroite, Commune de Névache,

**Considérant** l'intérêt partagé des deux collectivités,

**Considérant** les inscriptions budgétaires réalisées au BP 2012 de la Collectivité,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finance en date du 4 juin 2012,

**Vu** l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 5 juin 2012,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Décide de réaliser les travaux de fourniture et pose d'abris conteneurs à ordures ménagères et la fourniture d'un dispositif de toilette sèche dans la limite des inscriptions budgétaires,
- Décide de confier la conduite de cette opération à la Commune de Névache, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée annexée à la présente et fixant les conditions réglementaires, administratives, techniques et financières de réalisation,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Ainsi fait délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**

Date dépôt S.P. : 27 JUIN 2012

Date affichage : 29 JUIN 2012